

Questions orales

M. Hnatyshyn: Nous savons maintenant ce qui ne va pas dans le parti libéral.

M. Alexander: C'est pour cela que vous ne pouvez pas prendre les devants dans les sondages.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA FRAPPE DE LA MONNAIE EN FORMAT MÉTRIQUE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Je lui pose cette question parce qu'il est également Receveur général du Canada et le ministre à qui le directeur de la Monnaie est comptable.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a décidé de donner suite à son projet de produire des pièces de monnaie en fonction du système métrique? Si je ne m'abuse, on a déjà conçu et produit des échantillons qui ont été approuvés et dont la valeur serait de 20c., 40c. et 80c. Le ministre peut-il nous dire si on a établi un échéancier en ce qui concerne la mise en circulation de ces pièces de monnaie?

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de donner aujourd'hui même des précisions sur ces questions-là. Il est toutefois évident qu'avec l'augmentation du prix des métaux il faudra prendre des décisions, notamment au sujet de la pièce de 1c., et 5c., dont la valeur nominale est inférieure au coût de production des pièces. J'espère que dans un avenir très rapproché je pourrai annoncer des décisions qui s'imposent.

[Traduction]

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il en même temps chercher à savoir si l'on a consulté l'industrie des machines distributrices et les fabricants de caisses enregistreuses? Nous savons maintenant qu'il en coûtera 100 millions de dollars pour modifier les balances. Combien en coûtera-t-il pour transformer les caisses enregistreuses pour les adapter aux pièces de monnaie métriques? A-t-on consulté les compagnies de téléphone et l'industrie des machines distributrices du Canada? Le ministre pourrait-il trouver la réponse à ces questions également?

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, je suis en mesure de dire au député que la Canadian Automatic Merchandising Association a déjà annoncé qu'elle ne s'opposait à aucun de ces projets. Il va sans dire qu'aucune décision ne sera prise sans qu'on ait pleinement consulté les associations de vente par machines distributrices.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SONGE À ÉTABLIR DES TRIBUNAUX DE LA FAMILLE AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Depuis quelques années déjà, plusieurs groupements québécois, et en particulier la Fédération des femmes du Québec, réclament l'établissement d'un tribunal de la famille. Vu les

résultats de la dernière conférence provinciale-fédérale sur laquelle il y a eu un consensus unanime sur le transfert des droits de la famille, le ministre pourrait-il dire s'il a l'intention de présenter à brève échéance un projet de loi pour amender la Constitution, de manière à établir ces tribunaux familiaux, et est-ce que le ministre, vu que ceci nécessitera sans doute des délais assez prolongés, a une solution de rechange qui serait immédiatement applicable au Québec, ce qui pourrait, à brève échéance, aboutir à l'établissement d'un tribunal de la famille?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur le président, déjà, avec la collaboration de plusieurs provinces, nous avons réussi à établir des tribunaux de la famille en procédant à la nomination conjointe de juges, dont la responsabilité est spécialisée dans le domaine des relations familiales. Je n'ai pas encore d'entente analogue avec le Québec, mais un tel arrangement est disponible aux autorités québécoises si elles veulent l'utiliser, de la même façon que quelques autres provinces ont déjà utilisé cette technique.

En ce qui concerne l'amendement constitutionnel qui serait requis pour assurer le transfert aux provinces de la responsabilité en matière de mariage et de divorce, le gouvernement a indiqué qu'il était d'accord sur un tel amendement constitutionnel, mais aucune décision n'a encore été prise sur la date à laquelle le Parlement sera invité à considérer cet amendement précis.

* * *

● (1450)

[Traduction]

LES TRANSPORTS

L'UTILISATION DE WAGONS-TRÉMIES ADDITIONNELS SUR LES LIGNES DU CP

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Étant donné que les agriculteurs ont été très mécontents en apprenant dernièrement par les médias que le Canadien National serait le seul à obtenir livraison des nouveaux wagons-trémies que la Commission du blé a commandés lorsque les agriculteurs les auront en principe payés, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi les agriculteurs desservis par des lignes du Canadien Pacifique ne pourront pas semble-t-il utiliser les wagons-trémies?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à un certain moment, la Commission du blé et moi-même avons eu nettement l'impression que le Canadien Pacifique estimait qu'il disposerait de suffisamment de wagons pour transporter le grain l'année prochaine. C'est même soit dit en passant un argument qu'il a invoqué pour expliquer pourquoi il n'avait pas voulu participer au programme de réparation des wagons couverts bien que nous lui ayons proposé d'assumer la moitié des frais et que je lui aie fait remarquer qu'en vertu de la loi, il était tenu de fournir le matériel nécessaire au transport des marchandises. Le CP a changé d'avis par la suite et a décidé de participer au programme de réparation des wagons. Il vient également de nous faire savoir qu'il a en fait besoin de nouveaux wagons.